



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Calvados

Hérouville Saint Clair, le 18 novembre 2016

L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services
de l'éducation nationale du Calvados

à

Madame la Présidente
UNCMT

4 avenue du parc Saint André
14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR

Division de l'Organisation Scolaire
et de la Scolarité (DOSS2)

Réf : MCGF/IM/2016-38
Dossier suivi par
Isabelle MARTIN
Téléphone
02 31 45 96 15
Télécopie
02 31 45 96 70

Mél.
dsden14-doss24@ac-caen.fr

2, place de l'Europe B.P.90036
14208 Hérouville Saint Clair Cedex

Madame la Présidente,

Pour faire suite à la réception du dossier que vous m'avez fait parvenir, j'ai l'honneur de vous informer que je procède au renouvellement de l'inscription au répertoire départemental des structures d'accueil, sous le numéro 26, du centre d'hébergement « **Le Moulin des Barbières** » à **Thaon**, jusqu'au **18 novembre 2019**.

La capacité du centre d'hébergement est de 56 couchages dont 15 pour des élèves de moins de six ans.

Pour le cas où des travaux seraient réalisés avant l'échéance du 18 novembre 2019, une nouvelle demande d'inscription devrait être effectuée auprès de mes services.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.


Mathias BOUVIER